



Travailler à l'international en bibliothèque

1. Le Réseau culturel français à l'étranger

Le Réseau culturel français à l'étranger (services de coopération et d'action culturelle des ambassades, centres et instituts culturels, Alliances françaises, établissements de recherche) sous la gestion du Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) propose un petit nombre de poste A et B dans ses médiathèques. L'accès à ces postes destinés aux titulaires de la fonction publique se fait par [détachement](#) auprès de ce ministère.

La liste complète des instituts et centres culturels est disponible sur le [site du Ministère des Affaires étrangères et européennes](#). La liste des alliances françaises est disponible sur le site de l'[Alliance française de Paris](#).

Un [répertoire des médiathèques françaises à l'étranger](#) propose une liste complète de ces établissements et une fiche détaillée pour chacun d'eux. Ce document précise néanmoins que l'effectif moyen par établissement enregistre une baisse sensible liée aux contraintes budgétaires et à la limitation des recrutements. La démarche de candidature doit alors s'adresser parallèlement au directeur de l'institution visée et au responsable du bureau compétent au ministère des affaires étrangères.

Enfin, la [Maison des Français de l'Étranger](#) est un service du Ministère des Affaires étrangères et européennes destiné aux français expatriés, chargé de vous informer et de vous aider à préparer votre séjour.

2. Chercher un poste à l'international

A. Demander une mutation

Certains postes sont proposés au mouvement national annuel de mutation par le Ministère de la Culture et de la Communication. Ces emplois, dans des institutions françaises comme la Villa Médicis à Rome ou la Casa Velasquez à Madrid, sont directement accessibles par voie de mutation pour les personnels d'État et par détachement pour les personnels territoriaux. Cependant, les campagnes d'emplois sont pauvres et peu de postes sont proposés.

Pour les campagnes d'emploi régulières, consulter par exemple la [Bourse interministérielle de l'emploi public](#) (choisir « Hors UE » ou « Union Européenne » dans le formulaire de recherche)

B. Emplois détachés à l'étranger

Le site du ministère des Affaires étrangères et européennes propose plusieurs pages sur la [mobilité des fonctionnaires à l'étranger](#). Il met à disposition la [base PASTEL](#) permettant de faire des recherches parmi les offres d'emploi pour l'année à venir. Tous ces personnels sont recrutés et gérés par la sous-direction des personnels spécialisés et à gestion déconcentrée de la direction des ressources humaines.

Les fonctionnaires du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche peuvent être détachés soit sur des postes des services ou établissements culturels relevant des ambassades, soit comme assistants techniques pour servir dans les structures nationales ou régionales de certains États.

Le site du Ministère recense sur une page « [Réseau culturel](#) » les procédures et les calendriers à suivre.

La Mission des fonctionnaires internationaux (MFI) est un service à dimension interministérielle rattaché au MAEE. Elle est chargée de promouvoir la présence française dans les organisations internationales. La MFI répertorie [dans une base](#), actualisée de façon hebdomadaire, les postes vacants de professionnels publiés par les organisations internationales.

C. L'Association Internationale Francophone des Bibliothécaires et Documentalistes (AIFBD)

L'AIFBD cherche à coordonner les projets et affirmer la présence de la Francophonie sur le plan international dans le monde des bibliothèques et des centres de documentation. Elle gère entre autres le [Programme Vice-versa](#) : un programme d'échange entre professionnels francophones des bibliothèques dont l'objectif est de favoriser la coopération et l'échange de compétences en bibliothéconomie, documentation et sciences de l'information dans le monde francophone.

Pour participer, il faut être membre de l'AIFBD. Cette inscription donne accès à la base de données permettant la recherche et la consultation de l'ensemble des fiches des autres candidats. À charge pour le candidat d'obtenir l'autorisation de son organisation de participer à un échange professionnel en milieu de travail, de trouver ce professionnel avec qui organiser un échange, de faire approuver par son organisation



le choix du professionnel avec qui l'échange aura lieu et prévoir les termes de l'échange (durée et dates, rémunération, logement, horaire de travail, etc.).

3. Les postes contractuels

A. Être contractuel

Il est possible de chercher des postes contractuels. Ces derniers sont beaucoup plus nombreux et sont accessibles aux expatriés résidents, c'est à dire habitant le pays depuis au moins trois mois. Ils supposent une mise en disponibilité pour les fonctionnaires.

Il n'existe pas de portail regroupant l'ensemble de ces offres. Il faut faire des candidatures spontanées pour espérer ensuite un entretien de recrutement avec le responsable local de l'institution.

B. Être volontaire

Le [Centre d'Information sur le Volontariat International](#) gère ces contrats et publie les emplois vacants. Réservé aux 18-28 ans, pour une durée comprise entre 6 et 24 mois, peu d'offres sont relatives aux bibliothèques, à part peut-être certaines affectations dans les ambassades et ses services attachés.

C. Travailler en Europe

Pour travailler dans une bibliothèque en Europe, la situation dépend beaucoup du mode de recrutement du pays d'accueil. En général, le recrutement est direct, proche de nos contrats privés, mais il est généralement assorti de conditions de diplômes (la réussite à un concours ne donne pas forcément d'équivalence en matière de diplôme).

Concernant la reconnaissance des diplômes à l'étranger, le réseau européen d'information sur l'enseignement supérieur [ENIC-NARIC](#) informe sur la reconnaissance et délivre des attestations des niveaux d'étude qui permettent de faire reconnaître le niveau de diplôme obtenu dans le pays de délivrance.

Un fonctionnaire devra quoiqu'il en soit faire une demande de mise en disponibilité auprès de sa hiérarchie pour accéder à un emploi étranger. Les annonces sont alors à rechercher dans la presse professionnelle et surtout auprès des associations professionnelles du pays concerné.

Liens	Bibliographie BELAYCHE Claudine, VAN BESIEN Hugues. « Travailler à l'étranger » in <i>Bibliothèques de collectivités territoriales guide de gestion administrative et financière</i> . Paris : Cercle de la Librairie, 2004. p.168. Webographie <ul style="list-style-type: none">▪ « Travailler à l'étranger » sur le portail <i>Service-public</i> : http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N452.xhtml▪ « Travailler à l'étranger » sur le site du Ministère des Affaires Etrangères : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/les-francais-etranger_1296/travailler-etranger_1676/index.html▪ « Travailler à l'étranger » sur <i>Euroguidance</i> : http://www.euroguidance-france.org/sf/262/travailler-a-l-etranger-adresses-utiles.htm▪ « Les médiathèques françaises à l'étranger » [en ligne] in <i>France Diplomatie</i>. http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/REPertoire_MEDIATHEQUE.pdf Bases <ul style="list-style-type: none">▪ BIEP http://www.biep.gouv.fr/common/jobSearch▪ Base PASTEL (ministère des Affaires étrangères) : https://pastel.diplomatie.gouv.fr/transparence/internet/listeemploiculturel.asp▪ Base de la MFI : https://pastel.diplomatie.gouv.fr/mfi▪ Emplois du ministère de l'Enseignement supérieur : http://www.education.gouv.fr/cid2605/reseau-culturel-assistance-technique-et-missions-a-l-etranger.html▪ Programme d'échange Vice-Versa : http://aifbd.org/index.php?option=com_content&view=article&id=52&Itemid=84
--------------	---

Fiche réalisée par : Thomas Chaimbault
Créée le : 22 octobre 2009